

À Rennes, trois mineurs mis en examen après le décès d'une femme de 75 ans en juin

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 22/07/2021 à 20:22, mis à jour le 22/07/2021 à 20:32

Les trois mineurs sont âgés de 13, 14 et 15 ans. *HJBC / stock.adobe.com*

La femme a été, selon le procureur, «bousculée» par trois mineurs âgés de 13, 14 et 15 ans, avant de tomber, «se blessant gravement à la tête». Elle est ensuite décédée à l'hôpital.

Trois mineurs ont été mis en examen jeudi 22 juillet à Rennes pour «*vol avec violences ayant entraîné la mort*» après le décès en juin d'une femme de 75 ans, consécutif à une chute lors d'une bousculade, a appris l'AFP auprès du parquet de Rennes.

Les trois mineurs sont âgés de 13, 14 et 15 ans. À la mi-juin, ils avaient été surpris dans une cave d'un immeuble par des riverains. «*Dans leur fuite, les jeunes ont violenté un couple descendu voir ce qu'il se passait, des cambriolages ayant déjà eu lieu dans les caves les jours précédents*», a expliqué à l'AFP le procureur de la République de Rennes, Philippe Astruc.

ITT supérieure à huit jours

La femme «*a été, semble-t-il, bousculée et est tombée, se blessant gravement à la tête. Elle est décédée au CHU de Rennes le 25 juin. L'autopsie a permis d'établir que le décès était dû à la chute qui a provoqué une fracture du crâne*», a précisé Philippe Astruc.

Âgé de 73 ans, l'homme, également victime de violences, s'est vu signifier une ITT supérieure à huit jours, selon le magistrat. Concernant cette victime, les mineurs sont également mis en examen pour «*vol avec violence ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à 8 jours*».

Deux autres mineurs ont été interpellés jeudi sur commission rogatoire du magistrat instructeur et ont été placés en garde à vue dans le cadre de cette enquête, a indiqué le procureur. Le parquet a requis le placement en détention des trois mineurs -dont deux «*déjà connus de l'institution judiciaire*»- mis en examen, qui encourent une peine de 20 ans de réclusion en regard de leur minorité.